



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100161

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la
BEAR AND BREAKFAST GALLERY dans le cadre de
l'exposition Natural Reflex au jardin botanique. Autorisation.
Signature.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

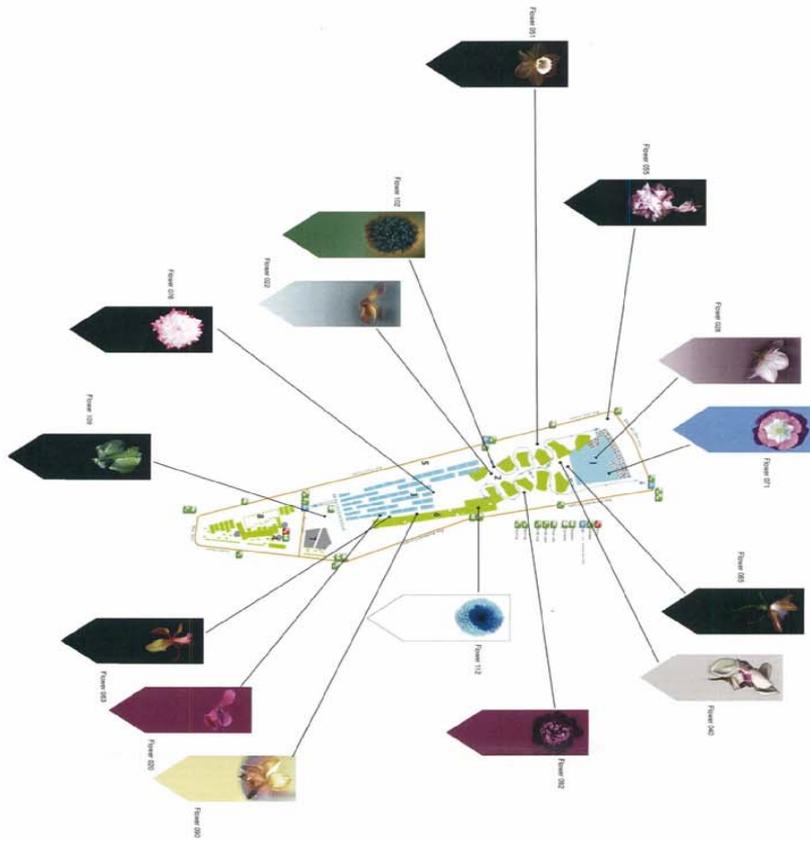
La Ville de Bordeaux-Jardin Botanique accueille l'exposition « « NATURAL REFLX » sur le thème des fleurs organisée en collaboration avec la BEAR AND BREAKFAST GALLERY.

Cette manifestation, libre et gratuite, a pour objectif d'exposer les œuvres de l'artiste Martial MINGAN dans le jardin, les serres et la salle de conférence du 17 juin au 27 septembre 2010.

Il est donc nécessaire de formaliser ce partenariat par une convention entre la Ville de Bordeaux-Jardin Botanique et la BEAR AND BREAKFAST GALLERY.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la tenue de cette manifestation.
- Signer la convention de partenariat passée avec la BEAR AND BREAKFAST GALLERY.



ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX-JARDIN BOTANIQUE ET BEAR AND BREAKFAST GALLERY DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « NATURAL REFLX ».

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux

Représentée par son Maire M. Alain JUPPE,
habilité aux fins des présentes par délibération
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée la Ville de Bordeaux,

du Conseil Municipal en d

ET BEAR AND BREAKFAST GALLERY

Kia-ora Sentier Fourio 64200 BIARRITZ

représentée par sa Présidente Directrice Générale Madame Véronique PERES DOMERGUE ci-après dénommée l'organisateur.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La BEAR AND BREAKFAST GALLERY met en scène des artistes exposant leurs œuvres dans la nature ou dans des lieux conventionnels.

Toujours dans l'objectif de multiplier les actions de sensibilisation au monde végétal et de faire profiter un large public de réalisations rapportant, la Ville de Bordeaux-Jardin Botanique, organise en partenariat avec la BEAR AND BREAKFAST GALLERY, une exposition au sein de son espace jardin nommée « NATURAL REFLX » du 17 juin au 27 septembre 2010 composée de photographies d'art de formats et de films.

Durant cette manifestation, le public pourra donc découvrir, au cours de ses déambulations dans le jardin, des agrandissements d'œuvres apposés sur des monolithes 3,50 mètres de haut et dans les serres, des photographies miniatures. Il pourra enfin assister à la projection de films dans la salle de conférences.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux-Jardin Botanique et, la BEAR AND BREAKFAST GALLERY s'associent pour organiser l'exposition gratuite « NATURAL REFLX » du 17 juin au 27 septembre 2010.

Le projet de cette exposition vise à présenter les œuvres de l'artiste Martial MINGAN en :

- installant dans le jardin et les serres du Jardin Botanique une centaine d'étiquettes d'herbiers petit format, vingt quatre monolithes de 3,50 m et sept hampes de 1,20 m x 60 cm.
- projetant ses films.

Un plan formalisant les implantations est annexé à cette convention.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX - JARDIN BOTANIQUE

La Ville de Bordeaux-Jardin Botanique, en accueillant sur son site ces œuvres photographiques, s'engage à en faciliter le montage et le démontage.

Les lieux d'implantation seront décidés et validés par les deux parties.

La Ville de Bordeaux-Jardin Botanique s'occupera :

- de la distribution locale par ses réseaux habituels des supports de communication : affiches format A3 et flyers que lui fournira la BEAR AND BREAKFAST GALLERY,
- de l'information électronique de ses partenaires et interlocuteurs,
- de l'information des médias locaux par l'intermédiaire de la Direction de la Communication de la Ville de Bordeaux.

Elle s'engage aussi à être présente lors du vernissage de l'exposition, qui aura lieu le 17 juin 2010.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA BEAR AND BREAKFAST GALLERY

La BEAR AND BREAKFAST GALLERY assurera :

- L'installation et le démontage des œuvres dans leur intégralité, accompagnée d'un membre du personnel du Jardin Botanique
- La prise en charge du coût de la réalisation et de l'installation des œuvres.
- La prise en charge de la réalisation de tous les supports de communication.
- Les visuels devront être validés au préalable par le Jardin Botanique.

